
Stratégie de coopération régionale ultramarine de l'AFD

-

Déclinaison sur le Pacifique sud

RESUME

Le Conseil interministériel de l'Outre-mer de novembre 2009 a demandé à l'AFD « *d'établir, à côté de sa stratégie « internationale » et de sa stratégie « Outre-mer », une stratégie « coopération régionale », destinée à mieux prendre en compte les intérêts régionaux des départements et collectivités de l'Outre-mer »* (mesure VI-1).

La stratégie de coopération régionale ultramarine de l'AFD vise à favoriser les synergies entre ces deux mandats et à promouvoir une dynamique positive entre les collectivités ultramarines et les Etats et territoires étrangers voisins en favorisant les échanges et les complémentarités entre eux.

Il est proposé d'adopter une démarche en deux étapes : (i) la définition d'un socle commun d'objectifs valable pour tous les espaces géographiques ; (ii) dans un deuxième temps, en s'appuyant sur ce socle, l'élaboration d'une stratégie par espace géographique afin de prendre en compte les spécificités de chaque zone, objet de la présente note, sur le Pacifique Sud.

Il est proposé d'articuler la stratégie de coopération régionale ultramarine de l'AFD autour des trois objectifs principaux suivants :

- (i) favoriser les échanges économiques comme vecteur de développement conjoint,
 - (ii) promouvoir les biens publics mondiaux à l'échelle régionale,
 - (iii) intégrer une déclinaison ultramarine spécifique dans la promotion de l'influence française, dimension sous-jacente des interventions de l'AFD dans les Etats étrangers.
-

I - Introduction

Le Conseil interministériel de l'Outre-mer de novembre 2009 a demandé à l'AFD « d'établir, à côté de sa stratégie « internationale » et de sa stratégie « Outre-mer », une stratégie « coopération régionale », destinée à mieux prendre en compte les intérêts régionaux des départements et collectivités de l'Outre-mer » (mesure VI-1).

Cette stratégie « coopération régionale » vise à favoriser les synergies communes entre ces deux mandats et à promouvoir une dynamique positive entre les collectivités ultramarines et les Etats et territoires étrangers voisins en favorisant les échanges et les complémentarités entre eux.

L'AFD intervient dans l'Outre-mer, à travers un mandat de contribution au développement économique et social, pour (i) soutenir l'investissement des collectivités locales via ses prêts bonifiés dans le cadre d'une approche d'appui-conseil et (ii) favoriser l'essor du secteur privé et la création d'emploi par l'intermédiaire de prêts et de garanties. Dans les Etats étrangers voisins, le groupe AFD soutient les politiques publiques de ces Etats par l'intermédiaire de subventions et de prêts concessionnels ou non concessionnels et finance également l'essor du secteur privé. Il existe des points de convergence substantiels entre ces deux mandats, avec notamment l'objectif commun d'un développement économique, social et environnemental équilibré.

L'approche retenue pour la stratégie de coopération régionale de l'AFD est une démarche en deux étapes :

- définition d'un socle commun d'objectifs valable pour tous les espaces géographiques ;
- dans un deuxième temps, en s'appuyant sur ce socle, l'élaboration d'une stratégie par espace géographique afin de prendre en compte les spécificités de chaque zone, objet de la présente note, sur le Pacifique Sud.

Le Pacifique Sud : Une « terre » de contrastes

Considéré par les premiers explorateurs comme le continent « invisible », le Pacifique Sud est en effet caractérisé par un extrême morcellement de territoires au sein d'un espace maritime d'une trentaine de millions de km² que l'on ne peut analyser qu'en affinant la typologie

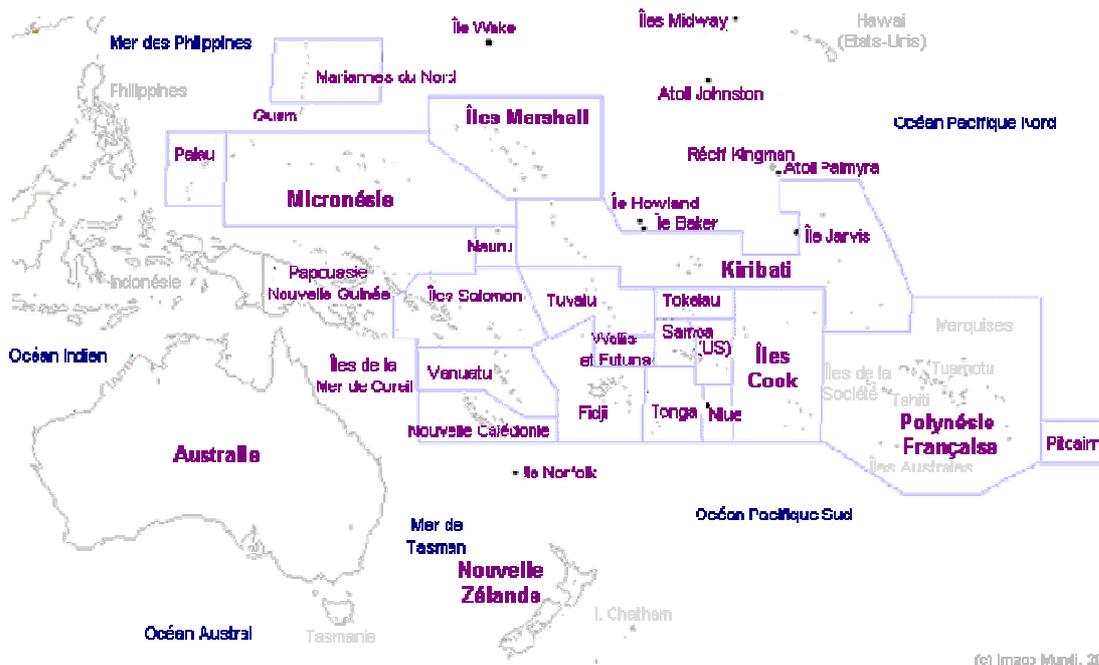
1. La zone Asie-Pacifique, incluse dans un vaste territoire allant de l'Indonésie jusqu'à l'île de Pâques,
2. L'Océanie qui comprend notamment les deux grands pays développés du continent que sont l'Australie et la Nouvelle Zélande
3. Les Territoires Insulaires, qui regroupent 22 pays et territoires insulaires du Pacifique (PTIP) : Iles Cook, Guam Fidji, Kiribati, Mariannes du Nord, Marshall, Micronésie, Nauru Niue, Palau , Papouasie Nouvelle Guinée, Salomon, Samoa Américaines, Samoa, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et les 4 Pays et territoires d'Outre Mer Nouvelle Calédonie, Pitcairn, Polynésie Française, Wallis et Futuna.

Parmi ceux-ci cohabitent des pays développés ou institutionnellement rattachés à des pays développés :

- Les 3 PTOM français et le PTOM britannique (Pitcairn)
- les territoires sous contrôle des Etats-Unis (Guam, Mariannes du Nord, Samoa Américaines),
- **et les 15 autres territoires indépendants objets de cette note¹.**

La notion de PTIP mêle donc des considérations géographiques, de développement économique et de rattachement institutionnel. L'exercice de cadrage doit donc tenir compte de cette dispersion géographique, de la dynamique économique et de la complexité institutionnelle au sein de la région.

¹ Iles Cook, Fidji, Kiribati, Marshall, Micronésie, Nauru Niue, Palau, Papouasie Nouvelle Guinée, Salomon, Samoa, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.



D'une superficie totale de 552.000 km² pour une zone maritime exclusive de 30 millions de km² et doté d'une population de 10 millions d'habitants, dont 7 millions pour la seule Papouasie, les PTIP se caractérisent par un éparpillement d'îles et d'atolls et par un double éloignement, tant des territoires entre eux que des pôles de développement économique qui les encadrent : Asie au Nord, Australie à l'Ouest et continent américain à l'Est. La Polynésie Française souffre également d'un « éloignement intérieur », car elle représente à elle seule la moitié de la surface maritime française tant les îles qui la compose sont distantes (1 400 km entre Tahiti et les Marquises, 1 500 km entre Tahiti et l'extrémité Ouest des Tuamotu, soit l'équivalent de Paris à Budapest).

La diversité de ces territoires se révèle à tous niveaux :

Démographique d'abord, certains Etats ne dépassant pas quelques milliers d'habitants (voir quelques dizaines, comme Pitcairn (47 hab., 4^{ème} PTOM européen de la région), tandis que d'autres sont densément peuplés (Nauru 455 hab./km²) ou encore la Nouvelle-Calédonie qui figure parmi les zones les moins densément peuplées (14 hab./km²). La dynamique démographique est toutefois assez forte dans tous les pays de la région avec un phénomène d'immigration important de la part des économies les moins dynamiques, comme Wallis et Futuna qui a perdu 10% de sa population en 5 ans.

Economique ensuite. Alors que dix PTIP figurent parmi les plus petites économies au monde, la Papouasie Nouvelle Guinée (PNG) et Fidji représentent 75% du PIB des PTIP (hors PTOM) de la région. Le PIB/hab. de la Nouvelle Calédonie, atteint 27.100 \$/hab. tandis que celui de la PNG ne dépasse pas 2.500 \$. Les indicateurs présentent également de fortes disparités tant au niveau de la santé que de l'éducation ou encore en matière d'équipement.

	Superficie (km ²)	Population (2012 est)	Densité (2012 est)	Croissance démographique (2012 est)	GDP/capita (US\$)	IDH
Cook	236	10 777	45	-3,1 %	7 400	NC
Fidji	18 270	890 057	48	0,8%	4 600	0,688
Kiribati	811	101 998	125	1,2%	6 200	0,624
Marshall	181	68 480	378	1,9%	2 500	0,563
Micronésie	702	106 487	151	-0,3%	2 200	0,636
Nauru	21	9 378	446	0,6%	5 000	NC

Niue	260	1 269	5	-0,0%	7 000	NC
Nouvelle Calédonie	18 575	260 166	14	1,5%	27 100	NC
Papouasie Nouvelle Guinée	462 840	6 310 129	13	1,9%	2 500	0,466
Pitcairn	47	48	1	0%	NC	NC
Polynésie Française	4 167	274 512	65	1%	13 300	NC
Salomon	28 896	584 578	20	2,2%	3 300	0,51
Samoa	2 831	194 320	68	0,6%	6 000	0,688
Tokelau	12	1 368	114	0%	1 000	NC
Tonga	747	106 146	142	0,2%	7 500	0,704
Tuvalu	26	10 619	408	0,7%	3 400	0,583
Vanuatu	12 190	227 574	187	1,3%	4 900	0,617
Wallis et Futuna	142	15 453	108	0,4%	10 000	NC

La **diversité culturelle** se traduit également par une forte diversité linguistique. En effet, hormis l'anglais qui constitue la principale langue de communication régionale, plus de 1500 langues sont parlées dans la région (130 langues au Vanuatu, aucune n'étant parlée par plus de 30 % de la population), une trentaine pour la seule Nouvelle-Calédonie.

Enfin, trois grandes vagues de colonisation venant d'Indonésie ont donné naissance à trois « peuples » distincts, mélanésien à l'ouest et au sud, micronésien au centre et au nord et polynésien à l'ouest, bien que l'intensité des échanges ait de tous temps contribué à mélanger ces différentes cultures.

II - Les enjeux de la coopération régionale dans le Pacifique Sud

Les PTIP se caractérisent globalement par :

- la petite taille de leurs économies qui ne leur permet pas d'atteindre un seuil critique dans de nombreux domaines. Ainsi, en matière de productions locales (hormis des cas particuliers comme les gisements miniers en Nouvelle Calédonie ou d'hydrocarbures de Papouasie), les coûts de production sont élevés et ces pays sont fortement dépendants des importations provenant d'Asie, d'Europe (essentiellement PTOM) et d'Australie ;
- leur éloignement avec les difficultés d'échanges et les coûts des transports qui en résultent ;
- le coût prohibitif des infrastructures rapportées à la population freinant le développement des réseaux structurants (lignes maritimes et aériennes, télécommunications, ...) ;
- la dépendance économique, financière et politique à l'égard des pays dominants régionalement, à savoir Australie et dans une moindre mesure Nouvelle Zélande.
- L'influence croissante des grands Etats asiatiques (Corée, Chine, Japon) sans compter le poids des communautés immigrées (Indonésie, Japon, Chine, Viet-Nam,...)
- la faiblesse de leurs capacités de gouvernance en raison de leur taille pour des territoires qui doivent assumer l'intégralité des compétences d'un Etat souverain. Ces faiblesses sont partiellement compensées par la présence d'organismes régionaux (CPS, PROE, Forum des Iles du Pacifique, ...) prenant en charge partie des compétences qui ne peuvent être gérées localement et par l'assistance apportée essentiellement par l'Australie et dans une moindre mesure la Nouvelle Zélande.

Toutefois, les PTIP ne sont pas exempts d'atouts, la principale richesse de la région provenant de sa **biodiversité exceptionnelle, tant terrestre que marine, ainsi que de l'étendue de son domaine maritime**. Ces écosystèmes, relativement bien préservés, sont fortement liés à la culture et aux modes de vie des populations sur l'ensemble de la région, ces milieux fournissant une part importante des services dont bénéficient les populations autochtones. Le Vanuatu est à ce titre illustratif, 80% de sa population relevant du secteur agricole, essentiellement pour de l'agriculture de subsistance.

Quatre principales menaces pèsent toutefois sur la biodiversité régionale :

- a pression démographique, avec de fortes disparités entre les îles, qui accroît la pression sur des systèmes déjà fragiles,
- la pollution du milieu marin ou terrestre favorisés par la fragilité des écosystèmes;
- la surexploitation des ressources, notamment marines et parfois terrestres comme par exemple les phosphates à Nauru;
- la vulnérabilité aux risques naturels (cyclones, tsunamis, séismes).

L'impact du changement climatique, qui touche en premier lieu les systèmes fragiles du Pacifique et dont on peut mesurer les impacts depuis plusieurs dizaines d'années, renforce encore la vulnérabilité des milieux à ces différentes menaces :

- l'augmentation du nombre et de l'intensité des catastrophes naturelles, notamment de l'intensité des cyclones, inondations et sécheresses ; élévation du niveau de la mer qui par l'effet combiné de l'invasion d'eau salée sur les terres et l'érosion côtière provoque la destruction d'infrastructures, la perte de terres, la salinisation des ressources en eau douce et dans les cas les plus extrêmes l'inhospitalité des atolls et le déplacement forcé des populations;
- l'élévation de la température de l'eau et sa conséquente acidification qui provoque des modifications essentielles de la biologie du milieu marin et la perte de biodiversité, affectant les ressources.

Par ailleurs, les besoins en matière d'éducation, d'activités et de génération de revenus liés à une population jeune exercent une pression inégale sur les différentes îles. Tandis qu'en Nouvelle Calédonie, la dynamique d'immigration se poursuit pour répondre aux besoins de développement tirés par le secteur minier, la plupart des autres pays et PTOM (notamment Wallis et Futuna), se trouvent pris dans une spirale d'émigration; leurs « forces vives » s'expatriant en fonction des opportunités d'emploi dans les pays développés limitrophes réduisant ainsi les possibilités de développement des territoires. En contrepartie les fonds envoyés par les travailleurs installés à l'étranger constituent une ressource renforçant la dépendance aux grandes économies régionales.

Le renforcement de l'intégration régionale avec les PTOM permettrait dans une certaine mesure de favoriser le développement économique et social des pays de la région tout en renforçant le positionnement de la France et de l'Europe dans la région tant à niveau économique que politique.

Les Etats généraux de l'Outre-mer, en mettant en avant le « développement endogène », ont insisté sur la nécessité d'une plus grande insertion régionale. De même, la Nouvelle Calédonie met en œuvre une stratégie d'insertion régionale renforcée visant tant un objectif de développement économique que de renforcement de son rôle politique à l'aube d'une évolution majeure de son statut. **A cet égard, l'originalité de la démarche politique engagée en Nouvelle Calédonie est considérée avec une grande attention par nos partenaires. A l'opposé, la démarche récente des autorités polynésiennes, inscrite dans une volonté de séparation voire de rejet de la France, ne trouve pas d'écho au sein du concert des nations du Pacifique, et notamment de ses deux principales puissances économiques (Australie et Nouvelle-Zélande).**

III - Les principaux objectifs de la stratégie de coopération régionale sur le Pacifique Sud

Tout d'abord, il convient de préciser que l'approche française différencie deux catégories d'Etats dans le Pacifique :

- Le Vanuatu : les interventions dans ce pays relevant de la ZSP étaient jusqu'alors encadrées par un DCP 2006-2010 fixant deux secteurs de concentration i) l'éducation et ii) l'agriculture et la sécurité alimentaire. Le Vanuatu n'est plus depuis le CICID de juin 2009 dans la liste des pays prioritaires pour l'aide publique au développement française. Dans ces conditions, l'AFD ne mobilise plus de subvention dans ce pays. Le dernier projet en cours est un FERC grâce auquel l'AFD finance une prestation d'assistance technique en faveur du secteur agricole qui se termine mi 2012.

- Les autres Etats (Iles Cook, Fidji, Kiribati, Marshall, Micronésie, Nauru Niue, Palau, Papouasie Nouvelle Guinée, Salomon, Samoa, Tokelau, Tonga, Tuvalu) : depuis le CICID de février 2002, l'AFD

n'est autorisée à intervenir dans ces pays que dans le cadre du mandat « Coopération régionale ». Cela signifie que ce sont des projets présentant un intérêt en termes de coopération régionale pour les départements et territoires français d'outre-mer, tous secteurs confondus.

Par ailleurs, les orientations stratégiques de l'AFD privilégient le développement endogène des Territoires concernés, à savoir les 3 PTOM du Pacifique et visent à :

- favoriser les échanges économiques comme vecteur de développement conjoint
- promouvoir les biens publics mondiaux à l'échelle régionale

Tout en intégrant une déclinaison ultramarine spécifique dans la promotion de l'influence française.

3.1 Favoriser les échanges économiques comme vecteur de développement conjoint

Traditionnellement orientée vers la métropole, les PTOM favorisent désormais les relations avec les puissances régionales bordant le Pacifique, à savoir l'Asie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Chili et les Etats Unis qui représentent une part désormais prépondérante des échanges. Le tourisme, la perle, le nickel, le charbon et les hydrocarbures figurent parmi les gros postes d'échanges avec ces pays.

En outre, les populations asiatiques allochtones maintiennent des relations étroites avec leurs pays d'origine.

Pour autant, les relations entre les PTIP, longtemps limitées, commencent à se développer, notamment en ce qui concerne la Nouvelle Calédonie et ses Etats voisins comme le Vanuatu ou Fidji. Des liens historiques perdurent avec le Vanuatu et les relations économiques sont de fait plus complexes s'agissant des pays d'influence anglo-saxonne.

▪ Structurer les territoires pour favoriser leur développement

La faiblesse des réseaux structurants constitue un facteur contraignant pour les pays de la région. Au Vanuatu, l'AFD s'est attachée depuis une quinzaine d'années à financer la mise à niveau des pistes aéroportuaires des principales îles (Efate, Tanna et Santo). Suite à ces interventions, un concours en faveur des aérodromes secondaires a été mis en œuvre. Dans le domaine maritime, l'AFD a financé les études de réalisation d'un port sur l'île de Tanna. Pour autant, l'absence de ressources financières bonifiées ne permettent plus à présent de poursuivre l'appui au désenclavement.

Le secteur des télécommunications est notoirement sous développé dans la région, l'essentiel des communications passant par des satellites ayant une capacité réduite. Seuls quelques pays comme la Papouasie et Fidji, situés sur les lignes reliant l'Australie ou la Nouvelle Zélande aux continents asiatiques et américains bénéficient de liaisons filaires à haut débit. Les liaisons en PF et NC sont récentes et non encore interconnectées. L'AFD reste attentive au développement des câbles sous-marin fait. Après l'échec d'un projet de câble sous marin trans-pacifique (SPIN) en raison de son montage financier inadéquat, l'AFD s'est intéressée à différents projets de liaison du Vanuatu avec la Nouvelle Calédonie d'une part et Fidji d'autre part en vue de sécuriser les télécommunications des trois pays, sans toutefois qu'aucun n'ait pour l'heure abouti.

En phase de construction, ces infrastructures génèrent également des opportunités de marché pour les entreprises ultramarines. Dans le respect de ses règles d'intervention (aide déliée, application des procédures de marché public de la maîtrise d'ouvrage), l'AFD veillera à ce que les entreprises ultramarines soient dûment informées des opportunités générées par ses financements dans les Etats voisins (informations sur sites internet, conférence, etc.).

Par ailleurs, la présence de majors françaises de services publics et d'environnement dans le Pacifique (Australie, Nouvelle Zélande et PTOM) constitue une opportunité pour favoriser la diffusion du savoir-faire français dans la région, à condition que ces marchés atteignent une taille critique suffisante. Aussi, tant en matière d'aménagement du territoire que de nouvelles technologies (TIC, énergie, services publics et environnementaux), l'AFD apportera également son expertise à la création

ou la structuration des filières (octroi de prêts directs ou de garanties aux entreprises privées), et veillera à valoriser les savoir-faire des PTOM et des entreprises françaises auprès des pays voisins.

- Promouvoir les relations économiques et commerciales des PTOM avec les PTIP

Les PTOM sont fortement dépendants des approvisionnements extérieurs qui s'accroissent régulièrement sous l'effet de la demande intérieure. A titre d'exemple, et hors secteur minier, la France est le premier fournisseur de Nouvelle Calédonie (22 % de la valeur totale des importations en 2010), l'UE le second (14%), devant Singapour principal fournisseur de produits pétroliers (13%) et l'Australie (10%). La France est également prépondérante au sein des importations de la Polynésie française (28%), avec également un poids important des importations de ce PTOM avec les grandes puissances économiques régionales (13% pour Singapour, 10% pour les Etats-Unis, 9% pour la Chine, 8% pour l'Australie et 3% pour la Nouvelle-Zélande).

Parallèlement, les exportations de la NC, en baisse régulière depuis 2005 (hors secteur minier et métallurgique), concernent pour moitié des produits de la mer, le reste étant essentiellement des produits alimentaires ou essences végétales. La Polynésie française, quant à elle, ne dispose pas de produit-phare d'exportation à l'exception de la perle, dont le cours a très fortement chuté ces dernières années (le taux de couverture se situe en 2011 à peine au-dessus de 9% alors qu'il se situait entre 20 et 26% à la fin des années 90, période d'essor de la perliculture).

Les échanges régionaux (Australie et Nouvelle Zélande, ainsi qu'Asie croissent ainsi, tendanciellement, plus rapidement que ceux en provenance d'Europe, indiquant un recentrage régional du commerce. Il importe donc de pouvoir accompagner les PTOM dans leur stratégie d'intégration régionale au sens large en différenciant :

- les pays industrialisés du pourtour Pacifique susceptibles d'intéresser des marchés de niches comme sur le secteur minier (expertise calédonienne) ou les produits locaux (produits de la mer, essences végétales) ;
- les PTIP qui ne représentent qu'une faible part des échanges, mais néanmoins en croissance.

Les échanges de la NC avec les PTIP se concentrent sur les produits alimentaires (3 M€), notamment avec le Vanuatu et Wallis et Futuna. En effet, près de 10 % des produits alimentaires importés en NC proviennent du Vanuatu, tandis que celle-ci exporte des services et agrofournitures pour un montant sensiblement équivalent.

Ainsi, il existe une complémentarité entre des besoins du secteur agricole au Vanuatu et l'offre de service technique en Nouvelle-Calédonie, bien doté en compétences techniques « organisationnelles (CANC, interprofessions, ...), « productions animales (génétique animale, apiculture) et « végétales » (arboriculture, horticulture, maraîchage)...

Les échanges de la PF avec les PTIP se concentrent également sur le secteur des produits alimentaires, notamment avec Fidji, mais on constate une décrue importante de ces échanges au bénéfice de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie.

L'appui de l'AFD au gouvernement du Vanuatu depuis 4 ans en faveur de la structuration du secteur agricole, se traduit par la mise en place d'une chambre d'agriculture visant un triple objectif :

- *Renforcement de la compétitivité agricole, élément essentiel du développement d'une filière agricole employant 80% de la population,*
- *Renforcement de la production afin d'éviter une crise alimentaire,*
- *Renforcement des échanges agricoles sur des marchés de niche (viande, kava, épices, cacao notamment).*

Pour traduire la volonté exprimée par les partenaires institutionnels et du secteur privé au Vanuatu comme en Nouvelle Calédonie, de développer les échanges agricoles, une démarche intégrée est mise en œuvre visant à :

- *Établir un Accord Commercial et de Coopération Technique (ACCT) NC - Vanuatu,*
- *Poursuivre la structuration des filières au Vanuatu, y compris l'organisation de la production et de la collecte, la valorisation, et la mise en marché.*
- *Mettre en place des systèmes de soutien au secteur privé au Vanuatu (crédit, assistance technique). Faciliter et organiser le transport maritime.*

- Renforcer le système de suivi, de capitalisation, de promotion et d'échanges entre les opérateurs économiques.

Le partenariat entre les chambres d'agriculture de NC et du Vanuatu, initié par l'AFD, qui est en cours de structuration constituera désormais l'axe central de coopération entre les deux pays avec des financements émanant de l'Etat français, de la Nouvelle Calédonie et de ses différentes institutions, ainsi que de l'Europe (FED).

3.2 Promouvoir les biens publics mondiaux à l'échelle régionale

De par sa situation particulière, deux thématiques centrales en matière de biens publics mondiaux sont cruciales :

- la gestion durable de la biodiversité

Il s'agit ici de traiter avant tout de la biodiversité marine car le Pacifique Sud abrite 40% des récifs coralliens, ces écosystèmes marins sont au cœur de l'activité économique et de la survie des îliens, mais constituent également un enjeu mondial fondamental (pharmaceutique, limitation des effets des catastrophes naturelles, régulation du climat, etc.). Cependant, cette biodiversité marine est menacée par l'activité humaine (pratique de pêches abusives, pollutions diverses, etc.) et le réchauffement climatique. On estime à 58% la part des récifs coralliens mondiaux qui sont menacés par l'activité humaine.

Le groupe AFD travaille déjà sur ce sujet aux côtés des collectivités territoriales et des Etats du Pacifique Sud, notamment à travers le *Coral Reef Initiative for the South Pacific (CRISP)*.

Portée par la France et préparé par l'AFD (5M€) et le FFEM (2M€) dans un cadre interministériel, le CRISP avait pour ambition de définir et mettre en œuvre des stratégies et des projets visant à préserver la biodiversité des récifs coralliens et à valoriser les services économiques et environnementaux qu'ils apportent tant au niveau local que global. Conçu comme un vecteur d'intégration des Etats du Pacifique et des Collectivités françaises de l'Outre-Mer, le programme s'est appuyé, dès sa mise en œuvre en 2005, sur deux organisations régionales, le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS) et le Programme Régional Océanien pour l'Environnement (PROE).

Le CRISP a eu un effet d'entraînement très conséquent en mobilisant des ressources additionnelles auprès de nombreux contributeurs. Il a ainsi permis de financer environ 80 projets dans 17 pays de la zone Pacifique, et de permettre l'implication d'une quarantaine de partenaires, pour un montant global de l'ordre de 15 millions d'euros.

Ce bilan fait état d'un nombre impressionnant de résultats très concrets sur le terrain, de la création d'une cinquantaine d'aires marines protégées dans 11 pays couvrant une superficie de plus de 400,000 km², au développement de filières d'exploitation de post-larves de poissons et crustacés afin de rendre durable le marché rémunérateur de l'aquariophilie, en passant par la formation de centaines de techniciens, d'étudiants et de doctorants et la diffusion des connaissances techniques, scientifiques, économiques et juridiques relatives aux récifs coralliens. Il présente également les progrès effectués en matière de valorisation économique des ressources récifales et d'amélioration des connaissances scientifiques sur ces milieux riches et complexes. Plus de 200 rapports techniques sont aujourd'hui disponibles pour se faire l'écho de l'ensemble de ces avancées.

- le changement climatique (adaptation et atténuation)

Les îles du Pacifique vont devoir faire face à la disparition de terres habitées dans une ampleur inédite dans l'histoire de l'humanité, allant jusqu'à la disparition totale de certains Etats. Les collectivités locales d'outre mer sont très largement concernées et devront s'adapter à long terme à ce bouleversement qui aura des impacts économiques et sociaux d'une ampleur également inédite. La réflexion autour de l'adaptation aux impacts des changements climatiques commence à s'organiser (forte implication du groupe AOSIS au sein des négociations internationales sur le climat, création en

cours de groupe de travail et de réflexion de haut niveau, etc.) et devient l'enjeu central du développement durable de ces pays (stratégies de développement intégrant la problématique climat, etc.). En parallèle des interventions des principaux bailleurs de fonds de la région (AusAID, BIRD, BAsD, UE, GIZ), un nouveau financement (RESCCUE) est en cours d'étude. Visant le renforcement de capacités des acteurs locaux pour l'adaptation aux changements climatiques, le programme a pour objectifs de (i) tester et valider des protocoles de gestion intégrée des zones côtières insulaires à l'échelle du Pacifique Sud mis en œuvre dans le cadre du CRISP et (ii) valider une approche économique des écosystèmes par le paiement des services apportés par ceux-ci aux populations locales.

L'adaptation est un sujet central, cependant, l'atténuation à travers la nécessité de limiter la dépendance aux énergies fossiles est également un thème important. Dans ce cadre, les prospections effectuées par l'AFD démontrent tout l'intérêt d'une participation de l'AFD aux projets d'aménagements hydroélectriques ou géothermiques dans PTIP (Papouasie Nouvelle Guinée, Fidji, Vanuatu).

Deux approches complémentaires peuvent être développées :

- d'une part, la dimension régionale par l'appui à une réflexion stratégique globale et l'élaboration de réponses régionales, au travers d'organismes régionaux comme la CPS ou le PROE, ainsi que la participation et l'appui aux démarches du PECC (*Pacific Economic Cooperation Council*)²,
- d'autre part, la déclinaison de ces réponses régionales en appuis directs à des projets nationaux.

A ce titre, le secteur de l'énergie présente des besoins importants et nombre de partenaires financiers sont présents, à commencer par Ausaid et Nzaid, mais également la BAsD, la BIRD, la BEI et d'autres bailleurs moins traditionnels comme les émirats. Compte tenu de la faiblesse de la gouvernance, les bailleurs ont mis en place plusieurs instances de coordination comme le Pacific Regional Infrastructure Fund (PRIF) et l'Energy Group, instances de coordination au sein desquels les bailleurs peuvent rechercher l'abondement de leurs propres ressources par les fonds en subvention mis à disposition par les bailleurs intervenant en subvention (Ausaid, Nzaid, UE totalisant 260 M\$ dans le cas du PRIF pour les 3 à 4 prochaines années). **La participation à ces groupes est indispensable pour développer les activités dans ces secteurs.**

L'importance de la présence de l'Australie dans le Pacifique Sud génère un sentiment ambivalent chez ses partenaires. En effet, le budget 2011/2012 de l'Australie consacre 1.1 Md \$ à l'APD au seul Pacifique sud, dont 482 M\$ pour la PNG, 161 M\$ aux îles Salomon, 70 M\$ au Vanuatu (en augmentation de 20%) et 150 M\$ pour les approches régionales. Ce niveau exceptionnel d'aide doit doubler à l'horizon 2015 (passant de 0.33% à 0.5% du PIB) atteignant ainsi 8 Md\$ et poursuivre sa progression vers un objectif de 0.7% du PIB.

L'importance de cette aide fait de l'Australie un acteur incontournable tant en matière de gouvernance (présence massive d'assistance technique), que de soutien aux investissements et lui permet de peser significativement sur la gouvernance des PTIP.

*Conscients des limites des besoins de partenariat, les autorités australiennes accueillent favorablement la présence européenne et notamment celle de la France, dans le Pacifique comme un facteur d'équilibrage. **Le partenariat conclu entre Ausaid et l'AFD sur la recherche agronomique et les changements climatiques en Afrique pourrait être étendu au Pacifique et notamment à la participation de l'AFD aux groupes de coordination tels que le PRIF.***

² Le PECC est un partenariat tripartite entre experts individuels (issus du monde des affaires et de l'industrie), des gouvernements et des experts académiques ou des intellectuels. Il comprend 26 Etats et les deux principaux PTOM français du Pacifique sont des membres associés. Les thématiques récemment développés par le PECC sont les énergies renouvelables et les ressources marines. Le PECC était présidé par Michel Rocard. Il est un lieu d'échanges important pour les investisseurs privés et les gouvernements du Pacifique. La Nouvelle Calédonie est représentée au sein du PECC par l'Agence de Développement Economique et ses partenaires, la Polynésie française est représentée par des individualités, sans soutien réel du gouvernement local.

Enfin, les approches de l'AFD et d'Ausaid présentent des similarités tant au niveau des (adaptation au changement climatique, sécurité alimentaire, croissance économique des plus démunis et secteur de l'éducation) que de la coordination de l'aide des bailleurs (Pacte de Cairns).

3.3 Propositions d'axes d'intervention

Le POS 3 a fixé comme priorité l'accompagnement du développement économique endogène des COM. A niveau régional, cette stratégie vise à promouvoir l'influence française au travers de trois approches complémentaires :

Accompagner le développement des échanges des PTOM avec les pays du pourtour du Pacifique, mais également des PTIP. A cet égard, il est nécessaire de disposer des outils financiers adéquats. Compte tenu de la raréfaction des subventions, des produits de type « non souverain » en faveur des PTIP pourront être développés en faveur des projets d'infrastructure d'importance locale ou régionale. En outre l'élargissement des garanties de type ARIZ, notamment aux filiales de banques françaises implantées dans le Pacifique constituerait une opportunité de soutenir des projets de moindre ampleur, adaptés aux réalités de ces petites économies.

En second lieu, l'appui à la **diffusion de l'expertise ultramarine** passe par une veille active sur les orientations des partenaires techniques et financiers régionaux intervenants dans la région. La participation à des fonds tels que le Pacific Regional Infrastructure Fund ou le Kula Fund pour ne citer que ces deux outils permettrait (i) de valoriser l'expertise ultramarine et (ii) de promouvoir le savoir faire des entreprises françaises et l'approche française notamment dans le domaine des services et de l'environnement. L'élargissement du partenariat entre Ausaid et l'AFD constitue un préalable au développement de cette approche.

Enfin, la poursuite des **appuis aux institutions régionales** dans le domaine des biens publics mondiaux vise à la fois à appuyer la prise en compte de ecs thématiques dans le Pacifique, mais également à permettre aux PTOM de valoriser les modèles de gouvernance existant dans le domaine du changement climatique, de la protection de la biodiversité ou des services publics, via un partenariat renforcé entre les PTOM et les organismes régionaux tels que la CPS.

Ces trois approches sont complémentaires, se renforcent mutuellement et visent à permettre aux PTOM de se positionner en interlocuteurs privilégiés face aux défis que devront affronter les PTIP.